



la
cgt JUSTICE
PJJ
vous informe !



QUARTIER MINEURS DE GRASSE

Dans la continuité du tract sur les conditions de travail et de détention au Quartier Mineur de Grasse du 22 septembre dernier, et dans un contexte de remplissage maximum de 31 mineurs pris en charge quotidiennement au QM de Grasse, un nouvel évènement de violence qui aurait pu avoir une issue dramatique, s'est produit le dimanche 11 octobre lors de la promenade de 8h.

Pas de nouveau drame pour que la situation du QM de Grasse soit prise au sérieux!

un mineur de 17 ans a été agressé par un autre mineur avec une arme artisanale de type « morceau de verre ». Blessé à l'épaule, il a bénéficié d'une prise en charge médicale et a été opéré en urgence. L'auteur a lui aussi été hospitalisé et soigné pour des blessures à la main.

L'équipe éducative se retrouve démunie, avec des mineurs traumatisés physiquement et/ou psychiquement à gérer sans qu'aucun protocole spécifique ne soit prévu dans ce type de situation de manière individuelle et collective.

La CGTPJJ Sud Est dénonce depuis plusieurs années l'austérité des conditions de détention et de prise en charge des mineurs incarcérés au QM de Grasse qui découle en partie des conditions de travail dégradées des agent.e.s qui y sont missionné.e.s.

L'administration doit entendre les multiples alertes qui lui sont remontées depuis plusieurs mois une bonne fois pour toutes !

Actuellement, les professionnel.le.s missionné.e.s au QM de Grasse occupent un Algecco sans eau courante et sans toilettes dans l'enceinte de la prison, et une salle sans porte et peu lumineuse au sein de l'UEMO de Grasse.

L'équipe reste très inquiète quant au suivi des mineurs de manière générale au regard de l'urgence quotidienne.

Le CJPM et la politique du « faire toujours plus avec toujours moins » engendrent une perte de sens, un découragement manifeste, une usure professionnelle anormalement rapide qui impactent inexorablement la prise en charge éducative.

La CGT PJJ SUD EST EXIGE DES MOYENS AVANT L'IRREPARABLE ET REVENDIQUE



- Une prise en charge psychologique individuelle et collective pour les mineurs incarcérés
- La création d'une unité au QM de Grasse
- Une véritable évaluation de la charge de travail
- Le remplacement des agent.e.s en arrêt
- Des moyens humains à hauteur des effectifs et des activités
- Une écoute réelle des professionnel.le.s de terrain
- Des locaux décents